



## Logement classé indécent

-----  
Par sophinet24

Bonjour,

Ma locataire a fait classer mon appartement comme indécent, sans m'avoir demandé quoique ce soit au préalable. Je suis restée héberluée quand j'ai reçu le courrier de la caf m informant du passage de l'expert. J ai été prévenue le 13/07 pour le 17/07.

Mon appartement a été classé indécent et je n'ai jamais reçu non plus le compte rendu de la visite de l'expert expliquant les raisons de cette décision et éventuellement quels travaux je devais faire.

Tout ça est il normal ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

L'action de la CAF n'est qu'indicative. A la demande du locataire, un "expert" détermine les travaux nécessaires pour rendre le logement décent. C'est alors au locataire de demander à son bailleur qu'il réalise les travaux. La CAF n'a aucun pouvoir pour obliger le bailleur à s'exécuter, seul le juge, s'il est saisi par le locataire, a ce pouvoir.